

## **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

### **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le déploiement du programme EMILE**

« Engagé·es pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi », brique mobilité géographique du programme « Accès aux Métiers en tension, à l'Emploi et au Logement » (AMEL)

**Autorité responsable :** la Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes

**Date de publication de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt :** date de publication sur la plateforme Démarches simplifiées, le 3 février 2026

**Date limite de dépôt des candidatures :** 16 mars 2026 (23:59)

**Sélection du lauréat, par la Dihal, les DREETS Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie ainsi que les DDETS concernées :** 26 mars 2026

**Lancement du consortium :** 1<sup>er</sup> avril 2026

### **1. CONTEXTE**

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre de la convention nationale de partenariat pour l'accès et le maintien en emploi des personnes en précarité de logement signée le 5 septembre 2025.

Celle-ci vise à renforcer l'accès et le maintien en emploi des personnes relevant du secteur de l'hébergement-logement et mieux coordonner les actions des professionnels de l'accompagnement. Elle identifie les 5 axes prioritaires suivants, dont le déploiement de programme « Accès aux Métiers en tension, à l'Emploi et au Logement » (AMEL) pour les personnes hébergées.

Ce dernier vise à assurer l'accès à l'emploi et au logement des personnes hébergées, en proposant un parcours de remobilisation et de formation courte et intensive, tout en répondant simultanément aux besoins des entreprises dont les métiers sont dits « en tension ». Le programme repose sur une mise en synergie des professionnels de l'hébergement et du réseau pour l'emploi.

La convention du 5 septembre 2025 fixe un objectif national de 1000 parcours dans les métiers des secteurs des services à la personne et de l'emploi à domicile, de l'hôtellerie-café-restauration et du bâtiment et des travaux publics.

Les personnes accompagnées dans le cadre du programme AMEL résidant en zone tendue au regard du logement, peuvent bénéficier d'un accompagnement spécialisé à la mobilité résidentielle. Celui-ci repose sur le programme EMILE qui a développé des modèles de

régionalisation de la mobilité résidentielle pour des personnes souhaitant accéder aux métiers en tension dans des territoires partenaires, afin de répondre aux besoins des employeurs locaux, en priorité dans les trois secteurs identifiés par la convention.

Dans ce cadre, l'appel à manifestation d'intérêt précise le déploiement d'EMILE dans la région Auvergne-Rhône-Alpes / Occitanie, par ailleurs déjà engagée dans un parcours de mobilité résidentielle régionalisée depuis 2024.

## **2. OBJECTIFS DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de définir les territoires, les structures, les modalités et les objectifs pour le déploiement du programme EMILE dans la région Auvergne-Rhône-Alpes / Occitanie.

Ces actions doivent permettre d'optimiser et d'améliorer la réponse apportée aux personnes pour qui la mobilité géographique pourrait permettre un accès au logement et à l'emploi dans des secteurs en tension. Ces actions doivent obligatoirement s'inscrire dans un partenariat avec les différents acteurs du territoire.

Cet appel à manifestation d'intérêt permet par ailleurs de poser les nouvelles bases du programme, dont la stratégie évolue fortement en 2026 pour sécuriser encore davantage les parcours et se mettre au service du programme AMEL (régionalisation, public cible, réponse aux besoins des employeurs locaux des secteurs en tension).

Il permet également de sélectionner un consortium pour mieux organiser les rapports entre les opérateurs, et renforcer la coopération entre partenaires pour assurer la fluidité des parcours entre amont et aval. En outre, il permet d'appuyer la légitimité de la structure retenue comme cheffe de fil auprès des partenaires institutionnels et locaux.

Le consortium permet d'identifier un chef de fil du consortium dans le territoire de départ qu'est le Rhône, et une structure dans chacun des départements qui auront été identifiés dans le consortium, soumis à l'accord des services de l'État. Ces départements doivent être sélectionnés sur la base d'une analyse sur la vacance de logements et la tension de recrutement des employeurs locaux, en priorité dans les secteurs identifiés par la convention. Le périmètre du consortium pourra évoluer, même après son démarrage, avec l'accord des services de l'État en charge du pilotage national, régional et départemental.

## **3. PRINCIPES ET ATTENDUS DU PROGRAMME EMILE**

Le suivi du candidat commence dès la phase de sourcing, en fonction des besoins des entreprises, et se poursuit jusqu'à la signature du contrat de travail et l'attribution d'un logement.

Les opérateurs EMILE assurent un accompagnement à la mobilité géographique dans le but de construire un nouveau projet de vie permettant l'accès à l'emploi et au logement. Au-delà du programme AMEL, ils soutiennent le candidat dans les démarches liées à son nouveau quotidien lors de son installation, notamment par la mise en place de solutions de garde d'enfants, l'accompagnement dans les démarches administratives ou encore une aide à la mobilité quotidienne. L'accompagnant veille enfin à la stabilité du candidat dans son logement afin de garantir une insertion durable.

Dans ce cadre, les actions doivent permettre de répondre aux parcours de mobilité dont les étapes et les missions sont explicitées dans la lettre de cadrage qui accompagne l'appel à manifestation d'intérêt (annexe 1).

#### **4. MODALITÉS DE RÉPONSE À L'AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

L'avis d'appel à manifestation d'intérêt est consultable et téléchargeable sur les sites internet de la Dihal et de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

La date de publication sur ce site internet le 2 février 2026 vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée au 16 mars inclus (23h59). Les dossiers déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

Chaque dossier devra reprendre les grands items de cet AMI : la présentation de l'auteur de la demande, la gouvernance, l'organisation proposée, les responsabilités des différents membres du consortium, ainsi que la liste des territoires sur lesquels le consortium souhaite déployer le programme. Seront également détaillés les éléments suivants :

- La réponse aux missions listées dans la lettre de cadrage
- Les objectifs de personnes accompagnées dans le territoire de départ dans le but de réaliser une mobilité géographique dans un territoire d'accueil partenaire
- Les objectifs envisagés par territoire d'accueil, avec motivation de ces choix (ex : opportunités de logement, opportunités d'emploi, capacité de la structure à accompagner)
- Les métiers retenus par territoire d'accueil pour le lancement du consortium, avec le nom des entreprises et des partenaires de l'emploi.
- Les coopérations déployées et les partenaires visés (ex : bailleurs, employeurs, Action Logement, France Travail) s'ils ne sont pas membres du consortium, y compris articulation avec les comités territoriaux pour l'emploi
- Les modalités d'évaluation et de suivi
- Les modalités de reporting à destination des services de l'Etat (périodicité, outils de suivi, indicateurs mobilisés)
- L'estimation budgétaire
- Le calendrier de mise en œuvre

Le montant total de l'enveloppe régionale disponible se porte à 450 K€ pour la période d'avril à décembre 2026.

## 5. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- Ancrage territorial / régional ;
- Réponse aux missions et aux priorités d'action définies ;
- Capacité à faire de l'accompagnement conjoint emploi-logement et à la mobilité géographique ;
- Pertinence du projet et faisabilité au regard des objectifs affichés ;
- Effets qualitatifs et quantitatifs attendus sur les parcours des personnes accompagnées ;
- Montage financier du projet/ financements complémentaires éventuellement prévus ;
- Transdisciplinarité du projet / inscription dans une dynamique partenariale ;
- Mobilisation de l'écosystème local dans les secteurs du logement, de la santé, de l'insertion et de l'emploi (y compris articulation avec les comités territoriaux pour l'emploi) et relations avec les services de l'Etat (DDETS) ;
- Capacité du consortium à anticiper et gérer les risques de rupture de parcours (emploi, logement, autres besoins identifiés), et à mobiliser les relais du droit commun.

## **ANNEXE 1 - LETTRE DE CADRAGE**

**Lettre de cadrage de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le déploiement du programme EMILE « Engagé·es pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi », brique mobilité géographique du programme « Accès aux Métiers en tension, à l'Emploi et au Logement » (AMEL)**

### **1/ PROPOSITION DE VALEUR DU PROGRAMME**

EMILE est un programme d'accompagnement renforcé à la mobilité qui permet aux personnes mal-logées, résidant en zones tendues et volontaires, d'accéder à l'emploi et au logement dans un nouveau territoire d'accueil.

Le programme répond aux enjeux suivants :

- Permettre une insertion durable à travers un accompagnement renforcé à la mobilité (formation – emploi – logement – mobilité du quotidien - intégration sociale)
- Apporter une réponse aux territoires d'accueil qui disposent d'opportunités de logement et d'emploi (tensions de recrutement des employeurs locaux, en priorité dans les trois secteurs identifiés par la convention), et favoriser leur revitalisation
- Répondre à l'enjeu de saturation de l'hébergement du département du Rhône

### **2/ CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR PARTICIPER AU PROGRAMME EMILE**

Pour participer au Programme EMILE, la personne accompagnée doit :

- Être volontaire et disponible pour s'engager dans l'accompagnement à la mobilité :
  - Souhaiter quitter le Rhône pour accéder à un emploi ou une formation rémunérée dans l'un des secteurs en tension visés par la convention (ou dans un autre secteur avec qui le programme a conventionné), ainsi qu'à un logement dans l'un des territoires d'accueil partenaires.
  - Être volontaire et disponible pour s'engager dans l'accompagnement à la mobilité.
  - Être d'accord pour que ses données personnelles soient partagées aux équipes EMILE dans le cadre de l'accompagnement à la construction du nouveau projet de vie.
- Résider dans le Rhône
- Être en précarité de logement, c'est-à-dire :
  - En cours de procédure expulsion
  - En résidence sociale (pension de famille, résidence accueil, foyer de jeunes travailleurs, foyers de travailleurs migrants)
  - En logement d'intermédiation locative
  - En logement accompagné - Un chez soi d'abord
  - Hébergée dans un dispositif collectif AHI pour une durée supérieure à 1 nuit (CHRS, CHU, Hôtel)
  - Hébergée dans le dispositif national d'accueil (CPH, CADA, HUDA)

- Être accompagnée par un professionnel prêt à s'investir dans la co-construction du nouveau projet de vie. Le professionnel doit être disponible et disposé à s'investir dans la co-construction du projet de mobilité de la personne accompagnée. Il est notamment amené à renseigner différentes données socio-professionnelles et à transmettre des pièces administratives dans le système d'information EMILE. En début de parcours, l'équipe du territoire de départ doit le convier à participer à un temps d'échange tripartite (dans la mesure du possible, lors de la première rencontre entre le professionnel d'accompagnement EMILE et la personne accompagnée).
- Être française ou étrangère en situation régulière au regard du séjour. Les pièces d'identité (titre de séjour, carte nationale d'identité, passeport ...) des personnes accompagnatrices majeures doivent également être valides.
- Être majeure
- Posséder un niveau de français A2. Il n'est pas demandé de test de langue, néanmoins le niveau A2 minimum à l'oral est nécessaire afin d'assurer le critère du volontariat ainsi que la capacité à échanger avec les professionnels d'accompagnement EMILE.

### **3/ PARCOURS DÉTAILLÉ D'UNE PERSONNE ACCOMPAGNÉE**

Le programme EMILE s'organise autour des 8 étapes suivantes :

- Étape 1 : **Inscription** au programme par un-e orienteur·ice
- Étape 2 : **Sensibilisation** à la mobilité géographique et aux opportunités du programme
- Étape 3 : **Planification** (*co-construction du plan d'action individualisé et choix du territoire d'accueil*)
- Étape 4 : **Préparation à la mobilité** (*phase intensive d'accompagnement de 4 mois maximum dans le territoire de départ*)
- Étape 5 : **Déménagement et installation** (avec accès à l'emploi et au logement)
- Étape 6 : **Accompagnement post-mobilité** (accompagnement intensif de 3 mois sur le territoire d'accueil, renouvelable une fois)
- Étape 7 : **Suivi post-installation** de l'évolution du parcours (3, 6, 9, 12 mois)
- Étape 8 : **Clôture** (*signature d'un contrat de fin d'accompagnement*)

Chacune de ces étapes est détaillée dans le document suivant :  
[https://resana.numerique.gouv.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle\\_url=752361382VztVMwQMWTINMVdnVzsA|AdrDz0CIwM6VjlWMwFpDjEBMwMyUTNVYFc2XjlWYg==](https://resana.numerique.gouv.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle_url=752361382VztVMwQMWTINMVdnVzsA|AdrDz0CIwM6VjlWMwFpDjEBMwMyUTNVYFc2XjlWYg==)

### **4/ MISSIONS ATTENDUES DE LA PART DU CONSORTIUM (CHEF DE FILE ET PARTENAIRES)**

Dans ce cadre, les axes d'actions sont :

- Promotion du programme (événements, publications ...)
- Sourcing de candidats
- Inscription administrative

- Accompagnement dans la construction d'un nouveau projet de vie via la mobilité géographique, permettant l'accès à l'emploi et au logement
- Orientation vers le territoire d'accueil adéquat
- Contribution à l'attractivité des territoires d'accueil
- Mobilisation de l'écosystème local
- Gestion de l'installation
- Prise en compte des situations familiales dans la mobilité (scolarisation, garde d'enfants, accès aux droits)
- Accompagnement post-installation et identification de relais du droit commun
- Suivi quantitatif et qualitatif des dynamiques des parcours
- Organisation d'événements clés, dont découvertes territoriales, découvertes métiers, séjours d'immersions ...

## **5/ ÉLÉMENTS DEVANT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT PRÉSENTS DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **1. Propos introductif**

- Le titre du projet
- Le résumé du projet

### **2. Éléments d'identification**

- La présentation de l'auteur de la demande (= acteur porteur du projet en qualité de chef de file)
- La gouvernance
- L'organisation proposée
- Les responsabilités des différents membres du consortium
- La liste des territoires sur lesquels le consortium souhaite déployer le programme

### **3. Description du projet**

- Le contexte / la raison pour laquelle le consortium souhaite déployer le programme
- La réponse aux missions précédemment listées dans la lettre de cadrage (point 4) et les apports attendus
- Les objectifs de personnes accompagnées dans le territoire de départ dans le but de réaliser une mobilité géographique dans un territoire d'accueil partenaire
- Les objectifs envisagés par territoire d'accueil, avec motivation de ces choix (ex : opportunités de logement, opportunités d'emploi, capacité de la structure à accompagner)
- Les métiers retenus par territoire d'accueil pour le lancement du consortium, avec le nom des entreprises et des partenaires de l'emploi.
- Les coopérations déployées et les partenaires visés (ex : bailleurs, employeurs, Action Logement, France Travail) s'ils ne sont pas membres du consortium, y compris articulation avec les comités territoriaux pour l'emploi

#### **4. Planification du projet**

- Le calendrier de mise en œuvre
- Les modalités d'évaluation et de suivi, dont indicateurs (ex. : nombre de personnes accompagnées, accès à l'emploi, accès au logement, maintien sur le territoire d'accueil, etc ...)

#### **5. Financement du projet (fiche financière)**

- L'estimation budgétaire
- L'organisation financière et les modèles de financement des membres du consortium
- Les cofinancements / modalités de financement au-delà du P177
- Les besoins en ressources humaines et autres dépenses d'exploitation

#### **6. Tout élément contextuel permettant d'apprecier la plus-value du projet quant à la réponse aux missions EMILE et à la prise en compte du caractère partenarial de ces missions.**

Les lettres d'intention partenariales (employeurs, bailleurs, acteurs de l'emploi ou du logement) sont fortement recommandées.